Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h, au Centre communautaire de l'Est situé au 9665, boulevard Gouin Ouest, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2019.

FAIT À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl